

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DÉLIBÉRATION N° 033 2024

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du 27 septembre 2024

Date de convocation : le 19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le 1^{er} adjoint.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, PERRIER Antoine

Absents : Néant

Excusé : Néant

Procuration : Aucune

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : Mme DEVEAUD Sandrine

OBJET : ALSH : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-L'ENFANTIER

Monsieur le 1^{er} adjoint expose que suite à la restitution, par la CABB, de la compétence Petite Enfance aux communes pour lesquelles, de façon transitoire, elle l'exerçait, la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier souhaite poursuivre le partenariat avec l'ALSH de Saint-Bonnet-L'Enfantier et établir une convention avec celle-ci, en tant que commune porteuse, fixant les modalités d'organisation, de gestion ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le 1^{er} adjoint à solliciter la commune de Saint-Bonnet-L'Enfantier afin d'établir un partenariat et de créer une convention entre les deux communes.

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 27 septembre 2024
Le 1^{er} Adjoint, Christian MARCOU



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER' around the perimeter and '1970' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above.

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Acte transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet le : 27 juillet 2024